Image not found or type unknown

Pret personnel co-emprunteur ressources insuffisantes

Par **fin03**, le **22/12/2007** à **04:53**

Bonjour,
Mon concubin a contacté un pret personnel en 2005, j'ai signé avec lui l'offre préalable, je ne travaille pas, j'ai une rente A.T, environ 600 €/mois. Le prêt a été accepté pour un montant de 6000 € mensualité de 260 € (la lettre confirmant la réalisation de ce pret ne mentionne pas mon nom).
Mon concubin est dcd subitement en juin 2006. La sté Finaref me réclame l'intégralité des sommes restant dues.
J'ai un loyer de 350 €/mois, mon concubin avait ouvert également un compte revolving (240 €/mois)
Je pense qu'ils n'auraient pas du accepter ma signature (je n'apparait d'ailleurs pas sur la confirmation).
j'ai eu par un huissier une signification de requete portant injonction de payer, la totalité (3500 €). Il m'est impossible de regler cette somme, j'ai déjà bien du mal de régler mon loyer.
Dois-je faire Opposition, dois-je prendre un avocat obligatoirement ? Aurai-je le droit de m'exprimer au tribunal si je veux me défendre seule ?
Tous les prets (ou credit) étaient chez FINAREF.
Merci de me répondre car je ne sais plus comment faire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés